

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 4 Août

COUR D'ASSISES DU RHONE

Le Procès Caserio Santo

Les débats sur l'affaire de l'assassin de M. Carnot se sont ouverts, jeudi, à Lyon.

Il est inutile de dire que la foule est immense aux abords du Palais.

Il est 9 heures quand M. le Président déclare les débats ouverts et ordonne aux gendarmes d'introduire l'accusé.

Après la lecture de l'acte d'accusation, M. le président procède à l'interrogatoire de l'accusé.

INTERROGATOIRE

— Caserio, vous êtes né d'une honorable famille, vous êtes sept enfants ; votre père exerçait la profession de batelier, il est mort en 1887 ; votre mère actuellement âgée de cinquante-trois ans, habite à Motta-Visconti avec votre frère aîné, qui est batelier comme votre père, et une de vos sœurs. Ceux qui vous ont connu dans votre jeunesse, en Italie et en France, disent que vous étiez probe, laborieux, et d'un bon caractère ; mais on ajoute que vous vous emportiez facilement.

L'accusé. — Je ne me suis jamais disputé avec personne.

Le président entre dans quelques détails sur la santé de l'accusé ; il continue :

— Il importe que nous soyons fixés sur votre santé ; nous voulons savoir si vous êtes dans votre état normal et si vous êtes responsable de vos actes.

R. Oui, monsieur, je suis absolument responsable ; je n'ai jamais eu de trouble, jamais de délire.

D. On a dit qu'il y avait des aliénés dans votre famille, et qu'un de vos oncles était fou.

R. Mon oncle n'était pas fou.

L'accusé déclare que son père, que l'on a dit également fou, a eu des accès d'épilepsie, mais que cette épilepsie s'est produite à la suite d'une frayeur, lors de la guerre avec l'Autriche, après avoir vu fusiller un de ses frères à quelques pas de lui.

M. le conseiller Breuillac rappelle la lettre adressée par l'accusé à M^e Podreider :

— Vous avez déclaré que vous aviez tué le

Président de la République, non par folie, mais pour réaliser votre idéal anarchiste.

L'accusé. — Oui, monsieur, c'est bien ça.

Le président retrace la jeunesse de l'accusé ; à dix ans, il était apprenti cordonnier et enfant de chœur. Il ajoute :

— Votre mère avait un mouton, un petit mouton, on vous mettait une petite peau de mouton sur le dos dans les processions, et vous représentiez saint Jean-Baptiste.

R. Les enfants ne savent pas ce qu'ils font ; ils font des bêtises. (Hilarité).

D. Vos parents vous ont envoyé jusqu'à dix ans à l'école ; vous étiez un assez mauvais élève ; vous n'avez jamais eu des prix.

R. C'est fâcheux, surtout pour moi. J'aurais été beaucoup plus fort pour combattre pour mon idéal.

Le président suit Caserio à Milan, où il est apprenti chez un pâtissier-boulangier. Il a quitté son patron au mois d'avril 1892.

— Voilà votre enfance, voilà votre adolescence. On ne pouvait pas s'attendre à vous voir devenir ce que vous êtes devenu.

Ensuite, M. le conseiller Breuillac, d'une voix émue :

— Le 25 juin, dans un banquet à Lyon, M. Carnot prononçait ces paroles :

« Dans notre chère France il n'est plus de partis, un seul cœur bat dans toutes les poitrines. »

C'était une illusion, le cœur généreux du président se trompait, il y avait un parti qui veillait, c'était le parti du crime représenté par vous. Pendant que M. Carnot prononçait ces paroles, vous l'attendiez au coin du palais de la Bourse pour le tuer. Ce meurtre vous l'avez prémédité ; voilà pourquoi vous êtes poursuivi pour assassinat.

C'est en 1891, après avoir entendu à Milan les conférences de l'avocat Gauri et d'autres anarchistes de marque que Caserio est devenu anarchiste.

D. Ce ne sont pas les bons exemples qui vous ont manqué dans votre famille ; mais vous avez rompu avec cette famille.

R. J'aime ma famille ; mais au-dessus d'elle je mets une famille plus grande, c'est l'humanité.

Interrogé sur ses relations anarchistes, Caserio se renferme dans le silence. Pressé par le président, il déclare :

— Je ne veux dénoncer personne, je n'ai pas à faire le métier de la police.

D. N'étiez-vous pas chargé de correspondre avec les anarchistes de Lugano, de Milan, de Genève, de Paris.

R. Je n'ai rien à vous dire.

D. Vous correspondiez à Londres avec l'anarchiste Malati ?

R. Je n'ai rien à vous dire.

En novembre 1892, Caserio est arrêté pour distribution d'un écrit anarchiste de Gaspani aux soldats, à Milan. Le tribunal de Milan le condamne à huit jours de prison.

D. A cette époque vous avez déclaré que vous aviez été entraîné par Gaspani.

R. Gaspani était en France, ça ne pouvait rien lui faire. J'ai menti dans mon intérêt à la justice.

D. Un soir, au théâtre, vous avez vu représenter une pièce où Louis XVI et Marie-Antoinette montaient sur l'échafaud ; cela vous a impressionné, vous pleuriez, et ensuite vous assassinez un chef d'Etat. Qu'avez-vous à répondre au sujet de cette contradiction ?

R. Je vous le dirai dans ma déclaration.

En 1893 Caserio pour ne pas être militaire déserte.

M. le Président. — Après avoir renié la famille, vous reniez la patrie.

R. Oui, monsieur. La patrie est moins que le monde.

Sorti d'Italie, après avoir travaillé en Suisse, Caserio vint il y a un an à Lyon, où il comptait trouver à s'occuper, grâce aux travaux de l'Exposition.

M. le Président. — Vous fréquentiez alors les anarchistes les plus militants, qui vous ont accueilli, et qui vous ont secouru. Vous preniez vos repas chez la veuve Collet, surnommée à Lyon la Mère des anarchistes. Reconnaissez-vous avoir fréquenté ces personnes-là lors de votre passage à Lyon ?

R. Je ne le reconnais pas.

Caserio a travaillé alors chez deux patrons italiens, des plâtriers. Il n'est resté que peu de temps à Lyon ; ensuite il est allé travailler de son état de boulanger à Vienne, où il fréquentait également les anarchistes.

M. le Président. — Vous étiez en relation avec un des chefs du parti anarchiste de là-bas ; avant votre départ vous êtes allé vous faire raser chez un coiffeur qui appartient au parti.

R. Je ne pouvais pourtant pas me faire faire la barbe chez un boulanger. (Hilarité).

A Cette

Voici l'accusé à Cette. Il va trouver les compagnons de Cette. Un d'eux le fait entrer chez les époux Viala, boulangers à Cette.

M. le Président. — La loi sur le séjour des étrangers, j'ai le regret de le dire, n'a pas été observée. Vous n'avez pas fait de déclaration.

R. Pardon, j'ai fait une déclaration.

unit nos deux destinées, et chacun envia le bonheur que le ciel semblait nous avoir réservé.

Nous habitions le château de Kéralain, où mon oncle et ma tante nous comblèrent de soins et de tendresse et où notre existence fut pendant deux années une suite non interrompue de jours heureux. Nous y étions traités et maîtres et rien ne se faisait sans que la mère et moi nous eussions donné sur tout notre avis.

Ta na sance, qui survint un an après notre mariage, fut, cependant, pour mon oncle, qui avait espéré un fils, la cause d'une violente contrariété ; mais ce mouvement de mauvaise humeur ne fut pas de longue durée et la confiance en l'avenir ne tarda pas à lui revenir ; il l'aima bientôt comme nous l'aimions tous, et jamais il n'était si heureux que quand ta nourrice te posait un instant sur ses genoux.

C'était un spectacle touchant que de voir la précaution avec laquelle ce grand vieillard, encore si plein de vie, te berçait en penchant sur toi sa tête grisante.

Hélas ! le jour n'était pas éloigné où le premier coup devait être porté à la félicité dont nous avions joui jusqu'alors. Le malheur entra au château sous les traits séduisants d'un de nos parents, le vicomte de Maloy, un jour où celui-ci vint demander à mon oncle un service que, dans sa bonté de dernier ne refusa pas de lui rendre.

Bertrand de Maloy avait trente ans alors, et jusqu'à cette époque, il avait vécu d'une vie oisive et dissolue. Criblé de dettes, il arracha à son oncle quelques milliers de francs et, à l'aide d'un repentir hyocrite, se fit inviter à dîner à Kéralain pendant quelques semaines. Au bout de

six mois, il y était encore, quoique sa présence fut pour moi un sujet de vive contrariété.

Je n'avais pas été long à m'apercevoir que M. de Maloy n'était pas un digne compagnon pour une femme bien élevée ; la hardiesse de son langage, le laisser aller de ses manières étaient choquants au suprême degré. De plus, je devinais que ma fortune et celle d'Yvonne étaient l'objet de ses convoitises. Je le pressentais capable d'une infamie pour se débarrasser de moi. Il était charmant cependant.

Grand, élancé, de tournure élégante et distinguée, habillé à tous les genres de sport, il possédait, au plus haut degré, la beauté et la beauté physique. Instruit, persanif, spirituel, il était doué de toutes les séductions de l'esprit et avait en lui une sorte de charme dont il était difficile de se défendre. Mon oncle lui-même, malgré sa grande sagesse et son caractère entier, avait subi cette irrésistible influence. Il est vrai que M. de Maloy faisait avec lui la partie de tric-trac, à laquelle j'avais toujours été rebelle ; qu'il causait avec lui de ses au enrs favoris, en un mot, battait adroitement ses goûts, et même les petites manies dont un homme de l'âge de mon oncle est rarement exempt.

Quant à ma tante, c'était pis encore. Jamais tendre fils ne fut plus attentif que ne l'était pour elle M. de Maloy ; il inventait à son intention mille prévenances nouvelles et charmantes qui avaient trouvé le chemin de ce cœur bonnête et encore si fin. Aussi se faisait-elle contre moi la défensive ardente de ce vil hypocrite. Elle allait jusqu'à m'accuser d'injustice et d'envie quand

D. Vous n'avez pas fait de déclaration régulière.

R. Si, si.

M. le Président. — Non seulement à Cette vous fréquentiez des anarchistes, mais vous faisiez une propagande active. Vous étiez considéré comme le chef du parti.

R. Là où j'allais prendre mon café, au café du Gard, il y avait des anarchistes, mais il y venait aussi de la police. A Cette, il n'y a pas de groupe anarchiste.

D. Lorsque vous êtes entré à l'hôpital, ces compagnons allaient vous voir comme un chef ; il n'y avait pas d'anarchistes de passage à Cette sans qu'on le conduisit vous voir ; on vous a porté à l'hôpital les photographies de Pallas, de Ravachol et des anarchistes de Chicago.

R. Je n'ai reçu que la photographie de Ravachol.

Un jour il s'est produit une explosion dans le four des époux Viala, les patrons de l'accusé.

M. le président. — A quoi faut-il attribuer cette explosion ?

R. C'est l'effet du bois vert et non celui de la dynamite.

Le 22 juin Caserio a donné congé à son patron ; il le quittait avec 25 fr. en poche.

D. Vous avez laissé votre valise chez Viala en disant que vous viendriez la prendre.

R. Elle y est encore.

M. le président. — Elle n'y est plus. En quittant Viala, vous êtes allé, il était environ onze heures et demie, voir votre ami l'anarchiste Saurel, qui vous a donné l'adresse d'un autre anarchiste de Montpellier, nommé Laborier. Ensuite vous êtes allé chez M. Guillaume, armurier, et vous avez acheté un poignard.

R. Oui monsieur.

On fait passer aux jurés le poignard qui a servi à l'assassinat du président de la République.

M. le président. — Messieurs les jurés, veuillez prendre cette arme avec précaution ; c'est une relique précieuse que l'on tient à conserver (Mouvement).

Le poignard est une arme espagnole damasquinée, portant sur une des faces de la lame *Tolledo* et sur l'autre *Requerdo* ; la poignée est en cuivre ouvragé ; la longueur de la lame est de 16 centimètres.

Un détail : cette arme espagnole a été fabriquée en Auvergne, à Thiers.

De Cette à Lyon

Sur l'invitation du président, Caserio refait le récit de son voyage, que l'instruction a communiqué, il y a quelque temps, aux journaux. L'accusé

j'affirmais que M. de Maloy était un homme sans scrupules, et capable au besoin d'une action criminelle.

Ces sortes de propos avaient le don d'exciter ma colère, et je me retirai la rage au fond du cœur.

Pourant je revenais souvent à la charge, mais toujours sans succès. Je me vis donc impitoyablement refuser ce que je demandais comme une grâce, c'est-à-dire le renvoi de cet homme néfaste.

Ces instances furent même la cause de la première querelle que j'eus avec mon père adoptif. Il en résulta entre lui et moi une froideur qui fut remarquée de tout le monde et nous attira les commentaires de nos voisins, aussi bien que les courtoiseries de nos gens.

Cet état de choses devenant chaque jour plus aigu, je pris la résolution de quitter, au moins pour quelque temps, le château de Kéralain.

Mais laissez-moi, chère enfant, reprendre un peu de forces avant que d'achever le triste récit qui me brise en me faisant revivre les jours terribles où j'ai enduré de si effroyables souffrances.

Et la tête entre les mains, M. de Kéralain resta silencieux pendant quelques minutes.

VII

Au bout d'un instant, il reprit en ces termes :

— Mon oncle était alors malade d'un accès de goutte qui le faisait horriblement souffrir et qui augmentait encore l'irascibilité naturelle de son caractère ; mais j'étais jeune, j'étais vig. incensi-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 7

LE

CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

II

Après la mort de mon père, mon cousin réclama de m'adopter, de me traiter comme son fils et de me laisser sa fortune toute entière.

Il vint aussiôt me chercher et m'installa au château de Kéralain, où je passai l'enfance la plus heureuse.

Mon oncle et ma tante, c'est ainsi que je les appelle, furent pour moi les plus tendres des parents et ne négligèrent rien pour que mon éducation fût en rapport avec le rang et la fortune qui désormais devaient être mon partage.

Quand j'eus vingt ans, l'idée fixe de mon oncle fut de me choisir bientôt une compagne vertueuse et bien élevée, afin, disait-il, de voir la continuation de sa race assurée avant sa mort.

Nous avions pour voisins une famille puissante et riche, celle des Rocheploc, où l'honneur avait toujours été considérée comme le premier des biens ; la fille de M. Rocheploc, Yvonne, avait été ma compagne d'enfance.

Quand elle eut seize ans et moi vingt-deux, on

cusé ajoute à son récit un détail inédit : le patron du café du Gard, à Cette, le voyant dans son costume des dimanches lui demanda :

— Est-ce que vous allez à l'exposition de Lyon voir M. Carnot ?

— Justement, répondit Caserio.
On se figure quel devait être alors le sourire de celui qui méditait l'abominable forfait.

On sait que, faute d'argent, l'accusé ne prit le chemin de fer que jusqu'à Vienne. Là on lui demanda :

— Où allez-vous ?

R. Chercher du travail à Lyon.

On sait ce que fut ce travail.

M. le président. — A Vienne, vous avez fait des visites à d'anciens camarades, car vous saviez que vous ne les verriez plus.

R. Oui, monsieur.

De Vienne à Lyon, l'accusé fait le voyage à pied ; sur les quelques sous qui lui restaient il achète un morceau de pain et du tabac. Aux abords de Lyon Caserio se trompe, il est remis dans le bon chemin et il arrive au palais de la Bourse.

M. le Président. — Combien de temps avez-vous mis pour aller de Vienne à Lyon ?

R. Je suis parti vers une heure et demie ; je suis arrivé à huit heures.

D. Et votre idée fixe ne vous a pas abandonné pendant ce long trajet. C'était un dimanche, tout le monde était à la joie. C'était le 24 juin : trente-cinq ans auparavant le sang français et le sang italien coulaient mêlés pour la défense de l'Italie ; c'était l'anniversaire de Solferino. Vous auriez dû y songer.

R. Cette guerre entre peuples est aussi triste que la guerre civile.

D. Vous n'avez donc pas eu un bon mouvement, une réflexion ?

R. Je suis venu directement à Lyon pour exécuter mon idée.

Le récit du crime

Posté au coin du palais de la Bourse, l'accusé attend sa victime.

— La manière dont on avait fait ranger la foule me montrait bien la direction que le président allait suivre pour aller au théâtre.

Enfin s'avance la voiture du président.

M. le Président. — Lorsque la calèche est à vide, le bord supérieur de la portière est à un mètre vingt-six du sol, mais le poids des six personnes qu'elle portait faisait fléchir les ressorts de six centimètres. L'estomac se trouvait à un mètre quarante du sol ; la tête du meurtrier était à la hauteur de la tête de la victime. A droite de la voiture était un capitaine de cuirassiers, et à gauche un lieutenant, qui seront entendus comme témoins.

Par suite d'une consigne qu'avait donnée le général Borius et confirmée le colonel Chamoin, sur les pressantes instances de M. Carnot, ces messieurs devaient démasquer les portières, pour que le président de la République pût être vu, et qu'on pût lui apporter les placets. Des ouvriers ont pu lui offrir des bouquets.

Sur la demande du président, Caserio raconte comment il s'est approché de Carnot.

M. le Président. — Votre poignard s'est enfoncé de seize centimètres, c'est-à-dire jusqu'à la garde, dans la poitrine du président, et le mouvement de la voiture a augmenté la violence du coup, c'est vous qui l'avez dit. Il y eut entre vous et votre victime, vous l'avez raconté vous-même, une sorte d'entrevue suprême. Quand vous l'avez

poignardé, le président de la République vous a regardé fixement ?

R. Oui monsieur.

D. Vous avez pu contempler en face sans sourcilier cet homme que vous veniez de frapper mortellement ?

Caserio. — Ça ne m'a fait aucune sensation. (Murmures.)

D. Où vouliez-vous le frapper ?

R. Je voulais frapper au cœur ; mon bras m'a trahi, j'ai frappé à côté.

Cela est dit simplement, sans forfanterie. Evidemment, l'accusé est persuadé qu'il a accompli une œuvre de justicier.

Le président continue :

— Le résultat de votre coup de couteau a été la mort de M. le président Carnot. Vous êtes anarchiste, vous êtes l'ennemi de la société ?

R. Oui, monsieur.

D. Vous haïssez tous les chefs d'Etat ?

R. Oui, monsieur.

D. Quand vous avez acheté votre poignard, c'était pour frapper ?

R. Oui, monsieur.

D. Vous reconnaissez que vous aviez conçu à l'avance le dessein de frapper M. le président de la République ?

R. Je le reconnais, et je dirai pourquoi dans la déclaration que je lirai au jury.

Caserio approuvait l'acte d'Henry, et M. Carnot était, disait-il, un être sans pitié.

Un jour, apprenant qu'un malheureux était mort de misère, vous avez dit : « Pauvre imbécille qui s'est tué sans avoir tué auparavant un bourgeois. Moi si je me tuais, je tuerais quelqu'un avant de mourir. »

R. C'est exact.

D. Vous avez critiqué l'acte d'Henry. Pourquoi ?

R. Parce qu'il aurait pu tuer une famille de bourgeois, au lieu de jeter une bombe dans un café.

D. N'avez-vous pas tenu ce propos : « Si je pouvais retourner en Italie, je tuerais le pape et le roi. »

L'accusé, narquois :

— Ça serait difficile de les tuer à la fois ; ils ne sont pas souvent ensemble.

Le président rappelle de nombreux propos qui établissent les opinions de l'accusé. Ce n'est pas nouveau, passons.

L'accusé ne conteste pas la plupart de ces propos, mais il proteste contre les prétendues révélations du soldat Leblanc.

Le complot

M. le conseiller Brenillac aborde la question du complot.

— Il y a une question qui se pose à tous les esprits ; c'est celle de savoir si vous avez eu des complices ; il y a encore des doutes. Chaque fois que l'on vous a interrogé à l'instruction, vous nous avez remis à la lecture de votre factum ; chaque fois qu'il s'est agi de l'acte criminel en lui-même, vous avez été franc ; chaque fois qu'il s'est agi d'un compagnon, vous avez refusé de répondre, en disant : « C'est l'affaire de la police, chacun son métier ». L'information n'a pas cru à un complot.

R. Il n'y a pas de complot. J'ai agi de moi-même.

Le président parle des lettres de menaces adressées à M. et Mme Carnot et à leurs enfants.

— Le 6 février, dit-il, il a été publié à Londres un factum abominable, qui semble avoir été écrit, non avec de l'encre, mais avec du sang. Ce

factum avait été écrit par vos chefs réfugiés à Londres, où ils vivent grassement.

R. Il n'y a pas de chefs dans l'anarchie.

M. le président. — Le lendemain de la mort du président de la République, une lettre parvenait à l'Élysée à l'adresse de Mme veuve Carnot. Cette lettre contenait une photographie de Vaillant, sur le dos de laquelle étaient écrits ces mots : Il est bien vengé. (Mouvement d'horreur.)

M. le président à Caserio. — Approuvez-vous les lettres de menaces et l'envoi de la photographie ?

Caserio (souriant). — Je n'ai pas lu les lettres, je n'ai pas vu la photographie, mais mes sentiments sont d'accord avec ceux qui les ont envoyées.

D. De quel droit avez-vous tué le président de la République ? Lorsque les magistrats, par suite de nécessités sociales, sont obligés de prononcer une condamnation capitale, c'est à la suite de formalités légales. Ils ont l'avis d'un jury, ils ont consulté des collègues. De quel droit, je le répète, vous êtes-vous constitué à la fois juge et bourreau ?

R. S'il est défendu de tuer, pourquoi y a-t-il des gouvernements qui condamnent à la mort des milliers et des milliers.

M. le président. — Vous êtes bien jeune pour juger ; vous êtes encore plus jeune pour tuer.

Alors Caserio avec une grande animation :

— Les militaires sont pris à mon âge pour tuer.

M. le président termine ainsi l'interrogatoire :

— Vous avez assassiné un père de famille, un mari modèle. En dehors de la perte du chef de l'Etat, il y a un crime de droit commun affreux.

R. Oui, c'est un crime de droit commun affreux, mais d'autres anarchistes chefs de famille ont été tués par la misère, par les gouvernements. Eux aussi, ils laissaient des pères, des femmes, des enfants.

Sur cette réponse, l'audience est suspendue à midi. Reprise à deux heures pour l'audition des témoins.

Parmi les dépositions, on remarque celle du général Borius qui déclare avoir ordonné au capitaine de cuirassiers de ne pas dépasser la voiture.

Tous ceux qui étaient sur ou dans la voiture déclarent que le meurtre a été accompli avec une précipitation inouïe.

M. Rivaud, préfet du Rhône, déclare que les agents n'auraient pu empêcher le crime, car un homme résolu arrive toujours à atteindre sa victime.

La relation du docteur Poncet est écoutée avec intérêt, mais elle n'apprend rien de nouveau.

Verdict

Après cinq minutes de délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif sur les questions d'assassinat et de préméditation et muet sur les circonstances atténuantes.

La Cour condamne Caserio à la peine de mort. Caserio en entendant le prononcé de l'arrêt, crie : Courage camarades ; Vive l'anarchie !

INFORMATIONS

La découverte de M. Turpin

La commission des inventions a adressé au général Mercier, ministre de la guerre, son rapport concluant à des expériences de la découverte de M. Turpin.

— Voilà des gens qui ne connaissent pas le pay, me dit mon oncle, sans cela ils ne se seraient pas aventurés de ce côté ; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit... et, sans me laisser le temps de répondre, il me déroula le plan qu'il avait conçu ; comme il ne parlait pas de M. de Maloy, je crus qu'il s'était seul préoccupé de réaliser le désir que j'avais exprimé et je me sentis le cœur rempli de reconnaissance.

— Ah ! mon oncle, comment pourrai-je assés vous remercier, m'écriai-je. Mettez le comble à votre bonté en nous permettant de partir bien tôt.

— Nous ? dis-tu, qui donc comptes-tu emmener ?

— Mais Yvonne, Geneviève.

— Yvonne, Geneviève ? Y songes-tu ?

— Pourquoi n'y songerais-je pas ? N'est-ce pas naturel ?

— Faire faire à une jeune femme, à un enfant, un semblable voyage ? Les exposer à une telle fatigue pour une absence de trois mois à peine, ce serait insensé.

— Ce qui serait insensé, ce serait de me priver de la joie de tes avoir près de moi.

— As-tu pensé, égoïste que tu es, au chagrin que nous aurions à te voir partir.

— Je n'ai jamais songé à me séparer d'Yvonne, même pour quelques mois, dans tous les cas, je ne la laisserai pas ici en compagnie d'un être que je méprise. Certes, la mer offre des dangers. Cela servirait trop bien les desseins de cet homme si je les affrontais seul.

— Pauvre Bertrand ! Peux-tu lui prêter des sentiments semblables ? Tu es injuste !

La Commission d'examen des projets

A la suite du pétitionnement qui se poursuit dans la France entière ; après les rapports favorables et fortement motivés, votés par les commissions spéciales et adoptés successivement par la Chambre des Députés et par le Sénat, il était du devoir des Comités de la Société Nationale, pour se conformer aux engagements pris dans le programme, de solliciter du gouvernement la nomination d'une commission d'examen et voici la lettre qui a été adressée à cet effet à MM. les Ministres des Travaux publics et du Commerce et de l'Industrie, auxquels ont été renvoyées les pétitions par le Parlement :

« Monsieur le Ministre,
Les Comités de la Société Nationale d'initiative et de propagande pour l'exécution du Canal des Deux Mers, organisés sous le patronage et avec l'approbation d'un grand nombre de conseils généraux, chambres de commerce, d'Arts et Manufactures, d'Agriculture, de corps constitués et élus de la France entière, ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

« Le programme élaboré pour doter le pays d'une grande voie maritime de l'Océan à la Méditerranée a été ponctuellement suivi. Les concours nationaux que nous avons ouvert entre tous les ingénieurs français pour combler l'insuffisance et l'impraticabilité des projets antérieurs a donné les meilleurs résultats.

« Le mouvement d'opinion publique provoqué par le caractère collectif et vraiment national de notre programme a pris rapidement une extension et une importance qui n'ont pas dû échapper à votre vigilante sollicitude.

« De nombreuses pétitions émanant des personnalités les plus marquantes du monde politique, commercial et industriel, sont journellement déposées sur les bureaux de la Chambre et du Sénat dont plusieurs commissions ont déjà prononcé le renvoi, avec avis favorable, à MM. les Ministres des Travaux publics et du Commerce et de l'Industrie. Le mouvement ne fait que s'accroître et nous avons encore près de 50,000 signatures qui continueront à être déposées aussitôt après les vacances parlementaires.

« Les pétitionnaires sollicitent l'appui des pouvoirs publics pour l'exécution complète du programme de la Société Nationale, qui poursuit l'exécution du canal des Deux-Mers, sans garantie, ni subvention de l'Etat.

« En conséquence, nous avons l'honneur,

« Monsieur le Ministre, de vous prier de vouloir bien nommer une commission chargée d'examiner les projets du concours, ce qui sera répondre à un désir unanimement exprimé.

« Les documents officiels, que nous croyons devoir joindre à cette lettre, vous fourniront toutes indications utiles, le comité restant d'ailleurs, à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

« Veuillez, agréer,

« Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

« Pour les Comités : Le Président, Emile MOREAU, ancien député. »

Nous sommes persuadés que le gouvernement fera bon accueil à cette requête si fortement ap-

— C'est vous, mon oncle, qui l'êtes.
A ce mot la colère de mon oncle éclata, la mienne devint terrible et il en résulta une scène dont le souvenir me fait encore frissonner.

— C'en est fait, m'écriai-je en quittant la chambre de mon oncle, c'en est fait, je renonce à vos bienfaits, je pars ; je pars avec ma femme, avec ma fille et jamais, vous l'entendez, je ne repasserai le seuil de votre porte. Mais je sens que je perds le respect que je vous dois. Adieu ! adieu pour jamais.

Et je me précipitai comme un fou à la recherche d'Yvonne.

— Venez, il ne nous est plus permis de rester dans cette maison, lui dis-je en pleurant, venez, on nous chasserait demain si nous ne partions aujourd'hui... Car j'ai insulté mon oncle.

Et sans pouvoir dans mon trouble, lui donner aucune explication, je m'enfuyai vers les écuries, j'attelai le léger phaéton qui nous servait pour nos promenades, je l'y plaçai avec toi, et je m'en dirigeai vers Rocheleu. Mais je m'égarai en chemin. Quand nous arrivâmes chez mon beau-père, l'aube blanchissait, il était déjà deux heures du matin, tout le monde dormait et je ne me sentais pas en état de donner les détails qu'on m'eût demandés.

Je frappai donc chez le jardinier du château, je lui confiai Yvonne et toi, puis j'allai décoller mon cheval et ranger ma voiture.

J'étais tellement malheureux que je ne songai pas à rentrer.

(A suivre)

déré peut-être, et j'entraî sans réflexion dans sa chambre pour lui annoncer le projet que je venais de former. Aux premiers mots que j'articulai, mon oncle entra dans une telle colère qu'il me fit peur.

Il me dit nettement, et ceci en présence de son valet de chambre, que si je persistais dans mon intention de l'abandonner, il me déshériterait. Cette menace ne m'eût pas ébranlé ; mais je vis sur son visage une expression de douleur réelle à la pensée de notre séparation et je lui promis d'attendre encore quelque temps. Malgré tout, il ne voulut point céder sur le point principal de notre discussion, et me déclara une fois de plus que, comme il était le maître chez lui, M. de Maloy ne partirait pas.

Les jours qui suivirent furent pleins de tourments. C'est à peine si Bertrand de Maloy prenait la peine de me cacher la joie que lui causait, non pas mon départ, mais ma mort. En effet, si je venais à disparaître, s'appropriant la fortune de mon oncle, celle de M. de Rocheleu en épousant ma veuve, ce serait pour lui un jeu d'enfant.

En dépit de la promesse que j'avais faite à mon oncle de rester auprès de lui, sa froideur à mon égard devenait chaque jour plus marquée. M. de Maloy accomplissait son œuvre délétère et je sentais que bientôt celui-ci aurait pris auprès de mon oncle notre place à tous. Mon désir de partir grandissait à mesure que croissait la faveur de mon rival. Mais en partant j'emmenais ma femme et cela ne faisait pas l'affaire de M. de Maloy. Ce dernier s'arrangea donc pour faire tourner contre moi mon propre dessein.

Mon oncle avait d'un ancêtre maternel une pro-

priété au Canada : ces propriétés ne rapportaient pas grand chose. M. de Maloy lui persuada que, s'il m'envoyait les visiter, il y aurait moyen, soit de les vendre, ou soit d'en augmenter la valeur.

Il ajouta que je n'avais jamais quitté Kéralain, que je ne connaissais pas le monde, et qu'un voyage me serait en tous points profitable.

Comme en somme il y avait beaucoup de vrai dans tout cela, mon oncle entra immédiatement dans les vues de mon implacable ennemi.

Il me fit appeler : il était huit heures du soir ; c'était en été, la soirée était tiède et parfumée je me promenaient avec toi et ta mère, quand on vint m'avertir que le marquis me demandait.

Celui-ci habite une chambre au rez-de-chaussée, s'ouvrant immédiatement sur la terrasse qui s'étend autour du château.

Le château est situé au sommet d'une falaise et, comme celui de Montgardec, domine le merdon, en ce moment, les flots étaient dorés par le soleil couchant.

A droite, la falaise descend vers la plage, toujours déserte, qu'une ceinture de rochers sépare d'une petite ville éloignée de plus d'une lieue.

Un grand bois suit les pentes de la falaise et des arbres séculaires penchent au-dessus de l'eau leur tête vénérable.

Le site est grandiose autant qu'il est sauvage.

Quand j'entraî chez mon oncle, celui-ci, une lorgnette à la main, suivait les mouvements d'un navire qui paraissait vouloir mettre l'encre en avant des rochers qui défendent l'abord de la grève.

puvée par les forces vives du pays et par le Parlement.

La France a besoin de travail et de prospérité, et le moment ne saurait être mieux choisi de lui donner satisfaction par l'ouverture des grands chantiers du canal maritime de l'Océan à la Méditerranée.

Aussi, avons-nous la ferme conviction de pouvoir donner bientôt la bonne nouvelle à nos lecteurs.

L'Exposition de Toulouse

L'installation de l'exposition des projets à Toulouse va commencer au premier jour dans des salles du Capitole, que M. le Maire, toujours soucieux des intérêts de sa belle cité, a bien voulu mettre à la disposition du Comité régional.

L'ouverture pourra donc avoir lieu du 15 au 20 août, et coïncidera avec la session des Conseils généraux. Il paraîtrait que le Comité Toulousain prépare certaines cérémonies à l'occasion de cette solennité, qui a une importance si capitale pour la contrée tout entière.

Les anarchistes

Le bruit court que le poste du 21^e régiment de chasseurs, à Limoges, aurait arrêté jeudi matin, un anarchiste italien qui avait renversé l'étalage d'une fruitière et frappé de coups de bâton le cheval d'un officier en criant : « Vive l'anarchie ! » Cet individu aurait été écroué à la maison d'arrêt.

Sur la dénonciation de deux femmes, on vient d'arrêter un nommé C..., ouvrier de l'atelier des machines dans l'arsenal de Toulon, accusé d'avoir fêté par une noce, dans un des établissements de joie, l'assassinat de M. Carnot.

G... a été écroué à la maison d'arrêt ; il professe, paraît-il, depuis longtemps, des opinions anarchistes.

Un héritage de 37 millions

Montpellier, 1^{er} août.

Il y a une quinzaine d'années, le nommé Delannes, d'origine française, rédacteur du journal anglais *le Times*, mourut en Angleterre, laissant un héritage évalué à 37 millions environ. La succession était en déshérence. Or, un employé des pompes funèbres de Montpellier, nommé Delannes, vient d'être informé par un généalogiste, qu'il était l'unique héritier de cette grosse fortune.

Le duel Drumont-d'Elva

Paris, 1^{er} août.

La rencontre Drumont-d'Elva a eu lieu, à 2 heures après-midi, sur le territoire hollandais, à proximité de la frontière belge.

La *Libre Parole* vient de recevoir une dépêche de Belgique, datée de 4 heures et demie et disant que M. Drumont a été blessé très légèrement. La dépêche ne dit pas où a eu lieu la rencontre.

La Guerre entre la Chine et le Japon

Déclaration de guerre

Londres, 2 août.

La Légation japonaise à Londres a reçu un télégramme officiel annonçant que l'empereur du Japon a déclaré la guerre à l'empereur de la Chine, et que les représentants des puissances étrangères à Tokio ont reçu avis de la déclaration de guerre hier.

On mande de Yokohama, le 1^{er} août : Le ministre de Chine à Tokio a demandé son passeport.

Il quittera son poste le 3 août.

La Russie et l'Angleterre

Nous ne publions que sous toutes réserves la dépêche suivante de Shanghai, de source anglaise :

Shanghai, 2 août.

Le bruit court ici que huit navires de guerre russes, ayant de nombreuses troupes à bord, ont quitté Vladivostock avec des ordres cachetés.

Londres, 2 août.

L'amiral Freemantle, commandant l'escadre britannique en Orient, a reçu l'ordre de se tenir dans le voisinage des ports chinois et japonais, pour observer les événements, et protéger, s'il y a lieu, les intérêts et les nationaux britanniques.

Des ordres ont été donnés aux représentants de l'Angleterre pour empêcher la contrebande de guerre sous pavillon britannique.

Londres, 2 août.

Dans une interview, le député anglais Curzon, qui fut sous-secrétaire d'Etat aux Indes, dans le cabinet Salisbury, a fait les déclarations suivantes sur les événements qui se déroulent en Corée.

La guerre entre la Chine et le Japon, a-t-il dit, ne pourra guère aboutir qu'à un rétablissement de l'ancien état de choses en Corée, avec certaines modifications.

La lutte serait longue, coûteuse, ruineuse même, pour arriver à un maigre résultat. Le Japon n'avait pas le droit de prendre sur lui d'imposer des réformes à la Corée.

Si l'obtention de réformes qui seraient si chèrement acquises n'est qu'un prétexte du Japon

pour combattre sa rivale, le Japon pourra remporter quelques petits succès au début, mais il subira plus tard des défaites dont il résultera un certain épuisement, et peut-être à un moment où toutes ses forces seront nécessaires pour son organisation intérieure.

Et puis, la Russie tolérerait-elle la prise de possession de la Corée par une puissance qui serait une voisine agressive et menaçante.

La Chine pourrait fort bien faire alliance avec la Russie contre le Japon.

Donc, à tous les points de vue, la guerre ne serait pas avantageuse pour le Japon.

En Allemagne

Berlin, 2 août.

L'Amirauté juge les forces allemandes, représentées actuellement dans l'Extrême-Orient par les canonnières *Illis Wolf*, suffisantes pour protéger les intérêts allemands.

En cas de complications, l'escadre allemande, qui croise depuis l'année dernière dans la baie de Rio de Janeiro, se rendrait dans les mers de Chine et pourrait être renforcée par les stationnaires australiens, ce qui porterait les forces navales allemandes au chiffre de sept navires.

La perte du « Kowshung »

Yokohama, 2 août.

On a reçu de la marine japonaise un compte-rendu officiel détaillé de l'engagement du 25 juillet, près de l'île de Fantao.

Après plusieurs manœuvres de part et d'autre, le navire de guerre chinois *Tschi-Yuen* lança contre le croiseur japonais *Nanica* une torpille qui ne l'atteignit pas. L'engagement devint alors général et les navires chinois furent mis en déroute.

Les Japonais sommèrent alors le transport *Kowshung* de capituler.

Enfin le croiseur japonais *Nanica* fut obligé de faire feu et il coula le transport, qui avait à bord 4 chefs de bataillon, 15 capitaines, 1,400 soldats, 6 pièces de canon.

Le commandant du transport chinois et quelques hommes, ont été sauvés par les chaloupes du croiseur japonais.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Mérite agricole

M. Arnaud, préfet du Lot, est nommé chevalier du Mérite agricole.

Nos compatriotes

M. Jules Many, chef du cabinet du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, secrétaire du conseil supérieur du travail, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Enregistrement

MM. de Gavardie et Léon Bouyssou viennent d'être déclarés admissibles aux épreuves orales de l'enregistrement.

Distinctions honorifiques

La médaille d'argent est décernée aux instituteurs ci-après désignés.

MM. Bessou, instituteur à Castelfranc ; Soulié, à Puycalvel ; Arènes, à Bretenoux.

Nominations ecclésiastiques

Par décision de Mgr l'Evêque :

M. l'abbé Lacout, vicaire de Roc-Amadour, est nommé curé d'Auzac.

M. l'abbé Alaman, professeur au Petit-Séminaire, est nommé vicaire de Roc-Amadour.

Société de pisciculture du Lot

L'assemblée générale des membres de la Société de pisciculture, aura lieu aujourd'hui 4 août, à 8 heures et demie du soir, à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour : Communication très importante.

Octroi de Cahors

Par arrêté préfectoral, MM. Deltheil et Gauthier sont nommés receveurs en remplacement de MM. Durand et Périé, démissionnaires.

MM. Monville et Gisbert sont nommés préposés.

Les prévoyants de l'Avenir

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le directeur, J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans votre journal l'avis suivant :

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

181,234 Sociétaires

Au 30 Juin 1894..... 12,183,192 fr. 40

Au 31 Juillet..... 12,445,780 fr. 11

Le président de la 405^e section (Cahors), a l'honneur de rappeler que les versements sont reçus, dans une salle de la Mairie, le premier dimanche de chaque mois, de 9 heures à midi.

Pour les adhésions et renseignements, prière de s'adresser à :

MM. Parazines, capitaine en retraite. Alazard, tapissier, boulevard Gambetta. Bénézet, négociant, rue de l'Hôtel de Ville. Veuillez agréer, etc.

PARAZINES, Président de la 405^e section des Prévoyants de l'Avenir.

Les Prévoyants Français

Messieurs les sociétaires sont invités à verser *ponctuellement* le premier dimanche de chaque mois, les feuilles de recette devant être adressées immédiatement au siège social. Les sociétaires qui versent par anticipation ne sont pas dispensés de cette règle, s'ils veulent éviter l'amende prévue par l'article 37 des statuts.

Monument Cladel

Nous lisons dans le *Republicain* de Montauban : Le comité du monument de Léon Cladel s'est réuni, hier, dans une des salles de la mairie, sous la présidence de M. Camille Delthil, vice-président, remplaçant M. Pouvillon, absent jusqu'à vendredi.

Il a été décidé que dans la matinée de dimanche prochain 5 août, les hommes de lettres et poètes venus à Montauban seraient reçus par le comité à l'hôtel de ville, à 9 heures 1/2. On visitera le musée et remise sera faite au musée du portrait de Léon Cladel, par Guth, offert au nom de M. Adrien Hébrard, sénateur, directeur du *Temps*.

Rendez-vous est pris pour 1 heure 1/2, à la mairie, d'où le cortège partira pour se rendre à l'inauguration qui doit avoir lieu à deux heures.

Des discours seront prononcés par MM. Emile Pouvillon, Catulle Mendès, Armand Sylvestre, Camille Delthil, A. Izoulet, ce dernier au nom de l'Association de Tarn-et-Garonne à Paris. Les poètes Clovis Hugues et François Fabie diront des vers.

Le soir à sept heures, à l'hôtel de l'Europe, grand banquet limité à cent couverts.

Souillac

Les électeurs du canton de Souillac, sont convoqués pour le 19 août, à l'effet d'élire leur représentant au Conseil général, en remplacement de M. Many, démissionnaire.

Luzech

L'école primaire supérieure de Luzech continue brillamment la série de ses succès.

Au concours d'admission à l'école normale de Cahors, elle vient d'avoir deux élèves reçus, l'un premier, l'autre quatrième, les jeunes Faurel et Taule. Ces deux élèves avaient aussi été reçus à la dernière session du brevet élémentaire.

Les succès répétés qu'obtient l'école primaire supérieure de Luzech prouvent la valeur de son enseignement.

Nous adressons nos félicitations au personnel enseignant de cette école, et en particulier à son sympathique directeur, M. Aillet.

Puy-l'Evêque

Voici le programme des courses de vélocipèdes, organisées par le Véloce Club de Puy-l'Evêque, qui auront lieu lundi 13 août 1894, à 3 heures du soir :

- 1^{re} course cantonale. — Prix, 10 fr.
- 2^e départementale. — 1^{er} prix, 15 fr. ; 2^e, 10 fr. ; 3^e, 5 fr.
- 3^e internationale. — 1^{er} prix, 40 fr. ; 2^e, 20 fr. ; 3^e, 10 fr.
- 4^e honneur. — 1^{er} prix, 10 fr. ; 2^e, 6 fr. ; 3^e, 4 fr.

Les bœufs se vendaient à des prix très élevés. Les porcs et les moutons au cours des foires précédentes.

La volaille et les lapins avaient baissé.

Les oisons de 3 fr. 50 à 7 fr. 50 la paire.

Les canetons de 2 fr. 25 à 3 fr. 75 la paire.

Les œufs 60 centimes la douzaine.

Le blé de 12 fr. 50 à 13 fr. 50 les 4/5

Les vesces de 4 à 5 fr. le 1/5

Les petits choux pour planter de 20 à 30 centimes le cent.

Fumel

Jedi vers 4 heures du soir, le sieur Feu Justin, boucher à Puy-l'Evêque, venait de la foire de Monflanquin, monté sur une jardinière avec quelques veaux. En arrivant près de l'hôtel Français, le cheval s'abattit (à cet endroit la route est raide.) Feu descendit de voiture pour voir si son cheval s'était blessé ; il y remonta et à peine avait-il fait quelques pas qu'à un tournant, la voiture versa et le malheureux fut projeté à terre où il se fit de graves blessures. Les personnes accourues à son secours le portèrent à l'hospice où il est mort cette nuit.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 5 août 1894

- de 8 à 9 h. 1/2 du soir (*Allées Fénéton*)
- Le Camp de Châlons (pas redoublé) Leroux.
- Le Lac des Fées (ouverture) Auber.
- Lakmé (Fantaisie) Léo Delibes
- Sur la Plage (valse) Waldteufel
- Carmen (fantaisie) Bizet.
- La Linotte (polka pour flûte) Wétge.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 28 juillet au 4 août 1894

Naissances

Burban Camille, rue St James, 20.
Palame Pierre, rue Mascoutou, 49.
Terrié Marie, rue Darnis, 3.
Desprats Marie, impasse Nadaillac, 3.
Sérieys Marguerite, rue du Château, 7.

Mariages

Herman Louis, charpentier, et Cammas Blanche, lingère.
Bourdil Jean, adjudant en retraite, et Laytout Antoinette, s. p.

Décès

Bargues Rosa, fille de service, 23 ans, célibataire, (Hospice.)
Grelet Marie, 70 ans, ép. Cayla, rue Labarre.
Taillade Casimir, maître d'hôtel, 61 ans, rue des Boulevards, 10.
Donadiou Louis, soldat au 7^e de ligne, 22 ans, célibataire, (Hospice.)
Valette Jean, soldat au 7^e de ligne, 22 ans, célibataire, (Hospice.)

FAITS DIVERS

Le mouillage des vins

Le *Journal officiel* publie le texte de la loi ayant pour objet de réprimer le mouillage et l'alcoolisation des vins.

En voici le dispositif :

Article 1^{er}. — L'article premier de la loi du 5 mai 1885 est complété ainsi qu'il suit : « Si, dans les cas prévus par les paragraphes 1 et 2 de l'article 1^{er} de la loi du 27 mars 1852, il s'agit de vin additionné d'eau, les pénalités édictées par l'article 423 du Code pénal et de la loi du 27 mars 1851, seront applicables, même dans le cas où la falsification par addition d'eau serait connue de l'acheteur ou du consommateur. Cette disposition n'entrera toutefois en vigueur qu'un mois après la promulgation de la présente loi.

Article 2. — Toutes les dispositions contenues dans l'article précédent s'appliqueront, lorsqu'il s'agit de vin additionné d'alcool. Il n'est rien changé à la législation existante en ce qui touche les vins dits de liqueur et les vins destinés à l'exportation. Un décret, rendu sur l'avis du comité consultatif des arts et manufactures, déterminera les caractères auxquels on reconnaît les vins suralcoolisés.

Soldat condamné à mort

Le Conseil de guerre de Toulouse a jugé le soldat du 20^e de ligne Adrien Taillardas, en garnison à Montauban.

Taillardas s'était pris de querelle dans la soirée du 17 juin, avec des civils en compagnie desquels il se trouvait dans une maison suspecte.

La querelle, dégénérée en rixe, se poursuivit dans la rue, où le caporal Decamps, du 11^e de ligne, venant à passer, essaya de calmer et d'emmener le soldat Taillardas ; mais celui-ci, la tunique enlevée, ivre de fureur, voyant d'ailleurs que la foule qui s'était amassée était plutôt hostile à son chef, se précipita sur le caporal, le saisit à la gorge, le frappa violemment au visage et à la poitrine et l'injuria grossièrement.

Deux sergents de ville qui intervinrent eurent le même sort, et il fallut l'arrivée de deux gendarmes pour avoir raison de cet homme.

Le Conseil de guerre reconnaissant, à la presque unanimité le soldat coupable, l'a condamné à mort.

Dernières nouvelles

Cornélius Herz

Le tribunal correctionnel de la Seine a condamné, par défaut, Cornélius Herz à cinq ans de prison et trois mille francs d'amende.

Une bonne recommandation !

Les Venteaux, par Jonchery-s/Vesle (Marne), le 26 mai 1893. — Je souffrais de douleurs névralgiques dans la tête, depuis que j'ai employé vos incomparables Pilules Suisses, tous mes maux ont disparu ; je les ai recommandées à mes amis, qui s'en sont très bien trouvés.

(Sig. lég) M^{me} LANGE-AUBIN.

MIRABEL (Tarn-et-Garonne).

Les *Pilules Gicquel* sont de vrais talismans, tant est subit et inattendu l'heureux effet qu'elles produisent ! Depuis que j'en fais usage : plus de maux de tête, plus de points dans le côté, plus de douleurs dans les reins, estomac et ventre libres : digestion et sommeil parfaits.

Signé : V. Long, Presbytère de Mirabel.

A CÉDER DE SUITE

Le fonds et le matériel neuf de la boucherie coopérative de Cahors, au prix de deux mille francs, avec suite de bail.

S'adresser au Président de la société, rue Fénéton, 7.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et compris tout les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (bains de Nérès), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussat, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2^o Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Launoy pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :

1^o Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;

2^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (bains de Nérès), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);

2^o Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES de départ	ITINÉRAIRE A		ITINÉRAIRE B		ITINÉRAIRE C	
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.
Paris	98 f.	73 f.	120 f.	90 f.	» f.	» f.
Orléans	86	64	108	81	»	»
Blois	86	64	108	81	»	»
Tours	91	68	113	85	»	»
Le Mans	103	77	123	94	»	»
Angers	103	77	123	94	»	»
Nantes	113	87	133	104	»	»
Poitiers	91	68	»	»	91	68
Angoulême	91	68	»	»	86	64
Périgueux	86	64	»	»	81	60
Bordeaux	98	73	»	»	98	73
Agen	98	73	»	»	91	68
Montauban	98	73	»	»	86	64
Toulouse	103	77	»	»	91	68

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4^o Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^o Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Orléans) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol, et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoulié.

PRIX MODÉRÉS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ

De Paris à Toulouse

	17		5		21		35		1105-1131	
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
PARIS.....	départ.	3 ^h 10 ^m	9 ^h mat	7 ^h 50 ^m	11 soir	—	—	—	—	—
BRIVE.....	arrivée.	6 40 ^m	6 17 ^m	5 7 ^m	11 32 ^m	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac	départ.	6 50 ^m	6 46 ^m	5 20 ^m	1 10 ^m	7 ^h 5	3 ^h 43	—	—	—
SOULLAC.....	arrivée.	7 28	7 24	5 58	2 8	8 3	8 11	—	—	—
CAZOULÈS.....	départ.	7 53	7 27	6 1	2 14	8 13	8 21	—	—	—
Lamothe-Fénelon	arrivée.	8 2	—	—	2 22	8 21	8 31	—	—	—
Nozac.....	départ.	8 15	—	—	2 35	8 31	8 41	—	—	—
GOURDON.....	arrivée.	8 25	—	—	2 45	8 41	8 58	—	—	—
Saint-Clair.....	départ.	8 39	7 55	6 27	3 10	9 3	9 8	—	—	—
Dégagnac.....	arrivée.	8 49	—	—	3 22	9 20	9 31	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	départ.	9 1	—	—	3 35	9 31	9 43	—	—	—
Saint-Denis-Catus	arrivée.	9 12	—	—	3 45	9 43	9 52	—	—	—
Espère.....	départ.	9 23	—	—	3 51	9 52	10 3 ^h 30 ^m	—	—	—
CAHORS.....	arrivée.	9 32	8 34	7 6	4 5	10 3 ^h 30 ^m	10 42 ^m	—	—	—
Sept-Ponts.....	départ.	Exp. 9 58	8 40	7 16	4 20	10 42 ^m	10 52 ^m	—	—	—
Cieurac.....	arrivée.	10 8	—	—	4 31	10 52 ^m	11 3 ^h 30 ^m	—	—	—
Lalbenque.....	départ.	10 22	—	—	4 47	11 3 ^h 30 ^m	11 45	—	—	—
Caussade.....	arrivée.	10 29	—	—	4 56	11 45	11 52	—	—	—
MONTAUBAN.....	départ.	11 2	9 21	7 55	5 31	11 52	12 3 ^h 30 ^m	—	—	—
TOULOUSE.....	arrivée.	11 37	9 46	8 19	6 11	12 3 ^h 30 ^m	12 45	—	—	—
	départ.	11 h 49 midi 2	9 51	8 22	6 25	—	—	—	—	—
	arrivée.	11 h 39 midi 32	10 38s.	9 9 ^m	7 55 ^m	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris

	16		1140-1128		23		1126		1133		40	
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ.	2 ^h 43 ^m	—	—	7 ^h 5	—	—	—	9 ^h 22 ^m	—	—	6 ^h mat
MONTAUBAN.....	arrivée.	3 30 ^m	—	—	7 52 ^m	—	—	—	10 38 ^m	—	—	7 7 ^m
Caussade.....	départ.	3 37	4 15 ^m	7 59	—	—	—	—	10 50	—	—	7 30 ^m
Lalbenque.....	arrivée.	4 1	4 56 ^m	8 23	—	—	—	—	11 31	—	—	8 11 ^m
Cieurac.....	départ.	—	5 38	—	—	—	—	—	11 43	—	—	8 54 ^m
Sept-Ponts.....	arrivée.	—	5 46	—	—	—	—	—	11 51	—	—	9 2 ^m
CAHORS.....	départ.	4 39	6 6	9 1	—	—	—	—	12 1	—	—	9 14 ^m
Espère.....	arrivée.	4 45	6 28	9 8	—	—	—	—	12 11	—	—	9 22 ^m
Saint-Denis-Catus	départ.	—	6 43	—	—	—	—	—	12 20	—	—	9 30 ^m
Thédirac-Peyrilles	arrivée.	—	6 57	—	—	—	—	—	12 28	—	—	9 44 ^m
Dégagnac.....	départ.	—	7 12	—	—	—	—	—	12 37	—	—	9 57 ^m
Saint-Clair.....	arrivée.	—	7 21	—	—	—	—	—	12 46	—	—	10 11 ^m
GOURDON.....	départ.	5 28	7 31	9 51	—	—	—	—	12 55	—	—	10 20 ^m
Nozac.....	arrivée.	—	7 47	—	—	—	—	—	1 4	—	—	10 30 ^m
Lamothe-Fénelon	départ.	—	7 56	—	—	—	—	—	1 11	—	—	10 43 ^m
CAZOULÈS.....	arrivée.	—	8 5	—	—	—	—	—	1 18	—	—	10 52 ^m
SOULLAC.....	départ.	—	8 14	—	—	—	—	—	1 27	—	—	11 1 ^m
Gignac-Cressensac	arrivée.	—	8 16	—	—	—	—	—	1 36	—	—	11 10 ^m
BRIVE.....	départ.	5 51	8 23	10 14	—	—	—	—	1 45	—	—	11 19 ^m
TOULOUSE.....	arrivée.	5 54	8 29	10 17	—	—	—	—	1 54	—	—	11 25 ^m
	départ.	—	9 01	—	—	—	—	—	2 3	—	—	11 34 ^m
	arrivée.	6 32	9 35	10 55	—	—	—	—	2 12 ^m	—	—	11 43 ^m
	départ.	7 3	—	11 8	—	—	—	—	2 21 ^m	—	—	11 52 ^m
	arrivée.	4 37 ^m	—	10 51 ^m	—	—	—	—	2 30 ^m	—	—	12 1 ^m

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 50	6 ^h 13
Mercuès.....	6 54	1 47	6 27
Arrêt Donelle	6 58	—	6 31
Parnac.....	7 5	1 15	6 38
Luzech.....	7 11	1 22	6 45
Castelfranc.....	7 24	1 35	6 57
Arr. Prayssac	7 27	—	7 0
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 8
Duravel.....	7 43	1 54	7 15
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 23
Fumel.....	8 0	2 13	7 32
LIBOS. — A.	8 6	2 19	7 38
BORDEAUX.....	8 51	3 11 m	8 34
PARIS. — Ar.	11 36 ^m	4 37	10 51 ^m

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50 ^m	11 ^h 10 ^m	7 ^h 38 ^m
BORDEAUX.....	»	6 10	3 31
LIBOS. — D.	8 23	3 30	9 19
Fumel.....	8 33	3 37	9 16
Soturac-Touzac	8 43	3 49	9 26
Duravel.....	8 53	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	9 04	4 7	9 44
Arr. Prayssac	9 14	—	9 54
Castelfranc.....	9 24	4 23	10 4
Luzech.....	9 34	4 36	10 14
Parnac.....	9 44	4 46	10 24
Arrêt Donelle	9 54	4 57	10 34
Mercuès.....	10		